



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



19 mai 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix-neuf mai deux-mille-quinze (19 mai 2015) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Claude Nantel
Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 133.05.2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 19 MAI 2015

1. Prière/Moment de réflexion
2. Présences
3. Ouverture de la séance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2015 et de la séance d'ajournement du 27 avril 2015
6. Appels d'offres et soumissions
7. Administration, finances et ressources humaines
 - 7.1. Rapport sur les indicateurs de gestion 2014;
 - 7.2. Transfert de l'excédent de fonctionnement affecté pour l'acquisition d'un limiteur de portée pour la rétrocaveuse;
 - 7.3. Embauche de personnel pour la saison estivale 2015;
 - 7.4. Embauche d'un pompier à temps partiel à l'essai;
 - 7.5. Embauche d'une coordonnatrice du camp de jour pour l'été 2015;



7.6. Autorisation relative à la tenue d'un barrage routier sur le boulevard Curé-Labelle par la Maison des jeunes de Labelle;

8. Travaux publics

9. Urbanisme et environnement

9.1. Achats divers pour l'aménagement d'un accès entre la rue Alarie et le parc linéaire;

9.2. Achats de rideaux de confinement;

9.3. Achats de tables de pique-nique;

9.4. Achats divers pour compléter l'aménagement des enseignes municipales;

9.5. Autorisation de branchement d'aqueduc à l'extérieur du périmètre urbain;

9.6. Appui et autorisation donnée à la Municipalité de La Conception pour des interventions sur le sentier national au Québec (section alléluia);

9.7. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-010 concernant la propriété sise au 115 rue du Collège, sur le lot 5010137 (0926-89-9731);

9.8. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-011 concernant la propriété sise au 30 rue Allard, sur le lot 5010349 (0927-87-1188);

9.9. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-012 concernant la propriété sise au 65 rue de l'Église, sur le lot 5010092 (0926-69-5280);

9.10. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-015 concernant la propriété sise au 18 rue de la Poste, sur le lot 5010323 (0927-73-3788);

9.11. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-016 concernant la propriété sise au 6775 boulevard Curé-Labelle, sur le lot 5010195 (0926-99-9443);

9.12. Mandat pour la réalisation d'un rapport et constats par un ingénieur forestier;

10. Sécurité incendie et sécurité publique

11. Loisirs, culture et tourisme

11.1. Autorisation de signature du protocole d'entente de l'utilisation des lieux de la chapelle par la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge;

11.2. Signature du protocole d'entente avec l'Association des propriétaires au lac Labelle;

11.3. Signature du protocole d'entente avec l'Association des propriétaires du lac Joly;

12. Bibliothèque

13. Période de questions et réponses

14. Avis de motion et règlements

14.1. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-248 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2002-53 afin d'enlever les éléments touchant l'aménagement du contournement de la route 117;

14.2. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2015-250 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 afin d'ajouter les complexes hôteliers, modifier les dispositions sur l'affichage ainsi que diverses dispositions;

14.3. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2015-251 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-57 afin d'enlever les dispositions concernant le contournement de la route 117;

14.4. Adoption du règlement numéro 2015-254 relatif au remplacement des puisards;

14.5. Adoption du règlement numéro 2015-255 concernant une aide financière pour le remplacement des puisards;

15. Comptes

15.1. Approbation des comptes du mois d'avril 2015;

15.2. Ratification de la liste des déboursés;

15.3. Dépôt de l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées;



15.4. Dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses 2015 versus 2014 pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril;

- 16. **Varia**
- 17. **Période de questions et réponses**
- 18. **Levée de la séance ordinaire**

Adoptée

5. **RÉS. 134.05.2015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 20 AVRIL 2015 ET DE LA SÉANCE
D'AJOURNEMENT DU 27 AVRIL 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2015 et de la séance d'ajournement du 27 avril 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2015 et de la séance d'ajournement du 27 avril 2015 soient approuvés tels que rédigés par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

7.1 **RÉS. 135.05.2015 RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2014**

CONSIDÉRANT le rapport sur les indicateurs de gestion 2014 soumis au conseil pour en faire partie intégrante comme si, ici au long reproduit;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le rapport sur les indicateurs de gestion 2014 et d'autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

7.2 **RÉS. 136.05.2015 TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT
AFFECTÉ POUR L'ACQUISITION D'UN LIMITEUR DE
PORTÉE POUR LA RÉTROCAVEUSE**

CONSIDÉRANT la résolution 101.04.2013 autorisant l'acquisition d'un limiteur de portée pour la rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT QUE la dépense s'est faite au cours de l'année financière 2014 sans avoir été financée par l'excédent de fonctionnement non affecté;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De transférer les sommes incluses dans l'excédent de fonctionnement affecté pour cette dépense à l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée



7.3 RÉS. 137.05.2015 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA SAISON ESTIVALE 2015

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher Mesdames Justine Blais, Élisabeth Major et Salomé Lefebvre-Pellegrino ainsi que Messieurs Alexis Turpin, Antoine Cusson et Gabriel Harvey à titre d'animateurs (trices) au camp de jour, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2015, pour la période débutant vers le 26 juin 2015 et se terminant le 14 août 2015.

Que la directrice générale soit autorisée à signer les contrats de travail de ces employés, pour et au nom de la Municipalité, afin de satisfaire aux exigences du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux.

D'embaucher Madame Sophie Jubinville-Savard comme préposée au bureau d'accueil touristique (BAT), conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la période débutant aux alentours du 15 juin et se terminant vers le 30 août 2015.

D'embaucher madame Élisabeth Grégoire-Sauriol à la patrouille environnementale pour la période débutant le 25 juin 2015 et se terminant le 21 août 2015 et madame Amélie Lessard pour la période débutant le 1er juin 2015 et se terminant le 21 août 2015, au taux horaire prévu par la politique numéro 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants.

D'embaucher MM Hugo Bédard et Younes Bentounsi à titre de préposés aux espaces verts, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2015 pour une période de 10 semaines. Les dates d'emploi pourront varier en fonction des besoins du service.

D'entériner l'embauche de monsieur Félix Desrochers à titre de journalier d'été, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2015 pour une période de 10 semaines, à partir du 4 mai 2015.

Adoptée

7.4 RÉS. 138.05.2015 EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL À L'ESSAI

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'incendie, M. Stephen Potts;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'incendie requiert un nouveau pompier;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'embaucher Monsieur Kevin Provost à titre de pompiers à temps partiel à l'essai, et ce, en vertu des articles 3.11 et 3.12 de la convention collective en vigueur.

Adoptée



7.5 RÉS. 139.05.2015 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2015

CONSIDÉRANT QUE Madame Mélissa Léger a donné sa démission à titre de coordonnatrice du camp de jour de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE Madame Charlène Vézina possède les compétences pour s'acquitter de ces responsabilités;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher Madame Charlène Vézina à titre de coordonnatrice du camp de jour 2015 pour une période approximative de 12 semaines (430 heures) débutant aux alentours du 1er juin et selon les besoins du service.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7.6 RÉS. 140.05.2015 AUTORISATION RELATIVE À LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER SUR LE BOULEVARD CURÉ-LABELLE PAR LA MAISON DES JEUNES DE LABELLE

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Labelle désire organiser un barrage routier aux intersections de la rue du Pont et du boulevard Curé-Labelle le 17 juillet prochain afin d'amasser des fonds pour les activités des adolescents de Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle se prononce en faveur de la tenue d'un barrage routier, par la Maison des jeunes de Labelle, aux intersections de la rue du Pont et du boulevard Curé-Labelle (uniquement en direction nord-sud), ainsi qu'à l'intersection du boulevard Curé-Labelle et de la nouvelle sortie située tout près de la station-service Sonic, le 17 juillet prochain afin d'amasser des fonds pour les activités des adolescents de Labelle, le tout conformément à leur demande du 28 avril 2015.

Adoptée

9.1 RÉS. 141.05.2015 ACHATS DIVERS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS ENTRE LA RUE ALARIE ET LE PARC LINÉAIRE

CONSIDÉRANT la problématique de sécurité pour les piétons demeurant sur la rue Alarie afin d'accéder au parc des Cheminots et au centre du village ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encourager les piétons demeurant sur la rue Alarie à emprunter le parc linéaire ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'accès aménagé menant de la rue Alarie au parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du sentier nécessite l'achat de ponceaux, des blocs de béton, de terre, de la poussière de roche et des végétaux;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser des dépenses maximales de 4 990 \$ pour l'aménagement d'un sentier piétonnier entre la rue Alarie et le parc linéaire.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds de parcs et terrains de jeux, poste budgétaire 02-70150-521.

Adoptée

9.2 RÉS. 142.05.2015 ACHATS DE RIDEAUX DE CONFINEMENT

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acheter des rideaux de confinement pour les travaux à proximité des plans et cours d'eau;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser une dépense maximale de 1 690 \$ pour l'achat de rideaux de confinement servant à réduire l'apport de sédiment lors d'intervention à proximité des plans et cours d'eau.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises au poste budgétaire 02-32000-699.

Adoptée

9.3 RÉS. 143.05.2015 ACHATS DE TABLES DE PIQUE-NIQUE

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les tables de pique-nique à l'ensemble des parcs et espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des tables de pique-nique devra être du même modèle que celles achetées au cours des dernières années;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser une dépense maximale de 4 860 \$ pour l'achat de tables à pique-nique.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds de parcs et terrains de jeux, poste budgétaire 02-70150-521.

Adoptée

**9.4 RÉS. 144.05.2015 ACHATS DIVERS POUR COMPLÉTER
L'AMÉNAGEMENT DES ENSEIGNES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT l'aménagement de diverses enseignes municipales dans le village au cours des deux dernières années;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de compléter des aménagements paysagers et d'ajouter de l'éclairage;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser des dépenses maximales de 15 000 \$ pour compléter l'aménagement des enseignes municipales existantes.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, projet Aménagement du noyau villageois, poste budgétaire 03-31000-000, subventionné dans le cadre du Pacte rural.

Adoptée

9.5 **RÉS. 145.05.2015 AUTORISATION DE BRANCHEMENT D'AQUEDUC À
L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

CONSIDÉRANT la demande de branchement d'aqueduc pour une activité commerciale à l'extérieur du périmètre urbain pour le lot 5010611;

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande un partage des coûts avec la Municipalité pour réaliser ce branchement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le branchement de l'aqueduc sur le lot 5010611 situé sur le chemin du Moulin jusqu'à la limite nord du terrain.

Que les frais de ce branchement d'aqueduc soient répartis de moitié entre la Municipalité et le requérant comprenant le coût de la machinerie, la main d'œuvre et les pièces.

Le branchement entre la limite nord du lot ci haut mentionné et le bâtiment devra être réalisé sur le terrain du propriétaire, aux frais ce celui-ci. Un empiètement dans l'emprise du chemin pourra être possible pour éviter la présence de roc, sans toucher la chaussée du chemin. Tout empiètement dans l'emprise du chemin du Moulin devra être inspecté par le service des travaux publics.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent de fonctionnement non affecté, poste budgétaire 02-32000-699.

Adoptée

9.6 **RÉS. 146.05.2015 APPUI ET AUTORISATION DONNÉS À LA
MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION POUR DES
INTERVENTIONS SUR LE SENTIER NATIONAL AU
QUÉBEC (SECTION ALLÉLUIA)**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de La Conception pour la mise en valeur du lac Boisseau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception désire améliorer une section du sentier national au Québec dans la section Alléluia afin d'aménager et refaire des traverses à des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux, la Municipalité de La Conception doit obtenir l'autorisation de la Municipalité de Labelle qui est gestionnaire du droit pour le sentier national Alléluia;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'appuyer et d'autoriser la municipalité de La Conception à réaliser des interventions sur le sentier national au Québec dans la section Alléluia.

Adoptée

9.7 RÉS. 147.05.2015 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2015-010 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 115 RUE DU COLLÈGE, SUR LE LOT 5010137 (0926-89-9731)

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer l'ensemble de la toiture par la couleur vert forêt;

CONSIDÉRANT QUE la couleur de la toiture présentée s'harmonise avec les bâtiments avoisinants et le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 026.05.2015 du comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter cette demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-010 du secteur Noyau villageois pour remplacer la toiture par la couleur vert forêt, le tout tel que présenté à la propriété suivante :

- Lot numéro 5010137, situé au 115 rue du Collège.

Adoptée

9.8 RÉS. 148.05.2015 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2015-011 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 30 RUE ALLARD, SUR LE LOT 5010349 (0927-87-1188)

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à ajouter un toit sur la galerie localisée en façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout du toit au-dessus de la galerie amènera une plus-value architecturale;



CONSIDÉRANT QUE le bardeau d'asphalte, les soffites et les fascias sur le toit de la galerie seront de la même couleur que le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 027.05.2015 du comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter cette demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-011 du secteur la Gare pour la construction du toit sur la galerie avant avec du bardeau, des soffites et fascias de la même couleur que ceux du bâtiment principal.

Le tout tel que présenté à la propriété suivante :

- Lot numéro 5010349, 30 rue Allard.

Adoptée

9.9 **RÉS. 149.05.2015** **DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2015-012 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 65 RUE DE L'ÉGLISE, SUR LE LOT 5010092 (0926-69-5280)**

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal et du garage en canexel de couleur gris foncé (granit);

CONSIDÉRANT QUE le choix de la couleur du revêtement extérieur s'harmonise avec le bâtiment voisin;

CONSIDÉRANT QUE le gazebo préfabriqué de couleur foncée s'harmonise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la couleur foncée et la grande distance au chemin diminuent la visibilité des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 028.05.2015 du comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter cette demande de PIIA;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-012 du secteur Noyau villageois pour un revêtement de couleur gris foncé (granit) sur le bâtiment principal et le garage et pour l'ajout d'un gazebo préfabriqué de couleur foncé sur la terrasse avant.

Le tout tel que présenté à la propriété suivante :

- Lot numéro 5010092, 65 rue de L'Église.

Adoptée

9.10 RÉS. 150.05.2015 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2015-015 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 18 RUE DE LA POSTE, SUR LE LOT 5010323 (0927-73-3738)

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer l'ensemble de la toiture par la couleur vert forêt;

CONSIDÉRANT QUE la couleur de la toiture présentée s'harmonise avec les bâtiments avoisinants et le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 030.05.2015 du comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter cette demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-015 du secteur Noyau villageois pour remplacer la toiture par la couleur vert forêt.

Le tout tel que présenté à la propriété suivante :

- Lot numéro 5010323, 18 rue de la Poste.

Adoptée



9.11 RÉS. 151.05.2015 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2015-016 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 6775 BOULEVARD CURÉ-LABELLE, SUR LE LOT 5010195 (0926-99-9443)

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer une partie de la toiture par une couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE la couleur de la toiture présentée s'harmonise avec le style du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la toiture avait déjà été refaite de couleur noire sur un versant du toit, il y a 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 029.05.2015 du comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter cette demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-016 du secteur Boulevard Curé-Labelle pour le remplacement de la toiture de couleur noire.

Le tout tel que présenté à la propriété suivante :

- Lot numéro 5010195, situé au 6775 boulevard Curé-Labelle.

Adoptée

9.12 RÉS. 152.05.2015 MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN RAPPORT ET CONSTATS PAR UN INGÉNIEUR FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement a besoin de l'expertise et le constat d'un ingénieur forestier pour une coupe forestière illégale;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un ingénieur forestier sont nécessaires pour démontrer plusieurs infractions sur une propriété devant les tribunaux;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De mandater l'ingénieur forestier Pierre Valiquette pour la réalisation d'un rapport et constats sur une propriété au coût de 1 837,40 \$ plus les taxes.



D'accepter les frais inhérents pour une possible présence en cour au taux horaire de 50\$ et des frais de déplacement de 0,45\$/km.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-61000 419.

Adoptée

11.1 RÉS. 153.05.2015 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE L'UTILISATION DES LIEUX PAR LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE

CONSIDÉRANT les rénovations qui ont eu lieu au centre communautaire et qui ont modifié les espaces présents;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente avec la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge au sujet de l'utilisation de la chapelle devait refléter cette nouvelle réalité;

CONSIDÉRANT QUE la chapelle est le lieu de culte actuellement utilisé;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale et le maire de la Municipalité à signer le protocole d'entente de l'utilisation des lieux par la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge.

Que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Adoptée

11.2 RÉS. 154.05.2015 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES AU LAC LABELLE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente proposé entre l'Association des propriétaires au lac Labelle et la Municipalité concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l'eau du lac Labelle dans la perspective de la protection de l'environnement des plans d'eau et à contrer la propagation de la myriophylle et autres espèces exotiques;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le protocole d'entente et d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Brassard, et la directrice générale, madame Claire Coulombe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit protocole d'entente.

Qu'il soit versé à l'Association des propriétaires au lac Labelle quatorze-mille-cinq-cent dollars (14 500 \$), suivant la signature du protocole et la réception des documents de l'Association des propriétaires au lac Labelle, à savoir leur résolution autorisant la signature ainsi que leur preuve d'assurance responsabilité pour le projet en cours.

Que le montant de cette aide financière soit pris à même le budget courant du Service des loisirs et du tourisme.

Que l'Association des propriétaires au lac Labelle s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée



11.3 RÉS. 155.05.2015 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC JOLY

CONSIDÉRANT le protocole d'entente proposé entre l'Association des propriétaires du lac Joly et la Municipalité concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l'eau du lac Joly dans la perspective de la protection de l'environnement des plans d'eau et à contrer la propagation de la myriophylle et autres espèces exotiques;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le protocole d'entente et d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Brassard, et la directrice générale, madame Claire Coulombe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit protocole d'entente.

Que l'Association des propriétaires du Lac Joly s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-248 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2002-53 AFIN D'ENLEVER LES ÉLÉMENTS TOUCHANT L'AMÉNAGEMENT DU CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 117

Le conseiller Claude Nantel donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2015-248 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2002-53 afin d'enlever les éléments touchant l'aménagement du contournement de la route 117.

14.2 RÉS. 156.05.2015 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-250 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-56 AFIN D'AJOUTER LES COMPLEXES HÔTELIERS, MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR L'AFFICHAGE AINSI QUE DIVERSES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT l'ajout de diverses dispositions du domaine de l'hôtellerie;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions sur l'affichage sont remplacées afin de les mettre à jour suite au contournement de la route 117;

CONSIDÉRANT l'ajout de disposition pour mieux encadrer les activités de traineau à chien;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des spécifications sur la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement proposé respecte le plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Patrice Charette lors de la séance du conseil tenue le 27 avril 2015;



CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 27 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions concernant pour les activités de traineau à chien ont été ajoutées;

CONSIDÉRANT QUE la grille des spécifications de plusieurs zones touchant l'activité C11 sur les commerces de récréation extérieure extensive afin de spécifier que l'activité de traineau à chien n'y est pas autorisée;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement contient plusieurs dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2015-250 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 afin d'ajouter les complexes hôteliers, modifier les dispositions sur l'affichage ainsi que diverses dispositions.

Que le deuxième projet de modification du règlement de zonage soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

14.3 RÉS. 157.05.2015 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-251 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2002-57 AFIN D'ENLEVER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 117

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'enlever dans la réglementation tous les éléments faisant référence au contournement de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale, la notion de lot transitoire est intégrée à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement proposé respecte le plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Michel Lefebvre lors de la séance du conseil tenue le 27 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 27 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée à ce second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2015-251 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-57 afin d'enlever les dispositions concernant le contournement de la route 117.

Que le deuxième projet de modification du règlement de lotissement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

14.4 **RÉS. 158.05.2015** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-254
RELATIF AU REMPLACEMENT DES PUISARDS**

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité d'assurer la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité des lacs, des cours d'eau et des milieux humides et de la nappe phréatique;

CONSIDÉRANT la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides numéro 282-2013 concernant la gestion des usages dans les affectations agricoles et agroforestières;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger certaines dispositions sur les droits acquis afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Robert Bergeron lors de la séance du conseil tenue le 27 avril 2015;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter le règlement numéro 2015-254 relatif au remplacement des puisards.

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

14.5 **RÉS. 159.05.2015** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-255
CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE
REMPLACEMENT DES PUISARDS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire adopter un règlement pour aider financièrement les personnes touchées par le remplacement obligatoire des puisards;

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* autorise des mesures d'aide financière aux propriétaires d'un immeuble pour les aider à se conformer d'installer et de maintenir en bon état de fonctionnement un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire protéger les lacs, les cours d'eau et la nappe phréatique ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Robert Bergeron lors de la séance du conseil tenue le 27 avril 2015;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



D'adopter le règlement numéro 2015-255 concernant une aide financière pour le remplacement des puisards.

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

15.1 RÉS. 160.05.2015 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2015

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant soixante-quinze-mille-sept-cent-soixante-dix-neuf dollars et soixante-et-un cents (75 779,61 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Agrégats de Labelle inc.	8 249,14 \$
➤ Compas Minerals Canada corp	3 761,33 \$
➤ CRSBP des Laurentides	6 594,15 \$
➤ Entreprises Michaudville inc.	3 794,18 \$
➤ Loïselle R. inc.	2 069,55 \$
➤ Serrurier Magic	2 213,28 \$
➤ Services informatiques des Laurentides	3 597,28 \$
➤ Service de pneu Sarrazin inc.	4 364,29 \$

Adoptée

15.2 RÉS. 161.05.2015 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-vingt-sept-mille-sept-cent-un dollars et quarante cents (127 701,40 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 4452 à 4480 et les numéros de chèques de 37643 à 37658 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ 9077-2146 Québec inc. (<i>déneigement lac Labelle</i>)	34 838,95 \$
➤ L'Industrielle Alliance	17 773,64 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	4 653,01 \$
➤ Groupe Yves Gagnon	2 254,49 \$
➤ Hydro-Québec	2 180,97 \$
➤ Hydro-Québec	4 346,94 \$
➤ Hydro-Québec	2 376,54 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	26 911,89 \$
➤ Receveur général du Canada	11 558,06 \$
➤ Sonic Co-op/FCDQ carte	9 191,08 \$

Adoptée



15.3

**DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES ADOPTÉES VERSUS LES PRÉVISIONS
RÉELLES ANTICIPÉES**

Conformément à la Loi, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées.

15.4

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF DES REVENUS
ET DÉPENSES 2015 VERSUS 2014 POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL**

Conformément à la Loi, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil le rapport comparatif des revenus et dépenses 2015 versus 2014 pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril.

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 162.05.2015 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 48.

Adoptée

_(original signé) _____
Gilbert Brassard
Maire

_(original signé) _____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé) _____
Gilbert Brassard
Maire